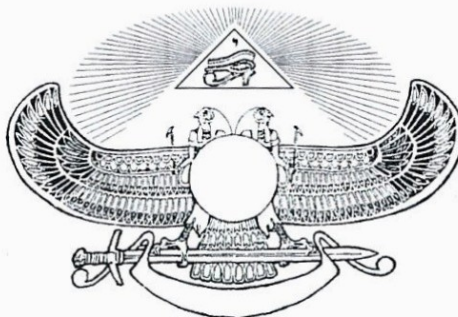


A.: L.: G.: D.: S.: A.: D.: M.:

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAÏM
SOVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONAL

Rite Primitif
Paris 1721

Rite Primitif des Philadelphes
Narbonne 1779



Rite de Misraïm
Venise 1788

Rite de Memphis
Montauban 1815

Le Grand Maître Mondial
Grand Hiérophante

Zénith de l'Ordre, le 9 mai 2008 E.V.

TT.:SS.:FF.: et SS.:
GRANDS MAÎTRES NATIONAUX
Membres des Souverains Sanctuaires
TT.: RR.:FF.: et SS.:
VV.:MM.: et MM.: Surv.:
FF.: et SS.: EN TOUS ORIENTS

POUR UNE LARGE DIFFUSION

Objet: Décret magistral portant radiation du Rite des FF.: Philippe LAVENU, Alain de la THIBAUDERIE, Sébastien SUZZONI, Alain BARDON et Didier ARAGON

Très Chers Frères et Sœurs,

J'ai dû me résoudre à prendre un décret infligeant à des Frères de notre Rite la sanction suprême qui puisse frapper un Franc-Maçon, à savoir la radiation, et je me suis vu contraint de l'infliger qui plus est à des Frères qui sont Patriarches Grands Conservateurs de l'Ordre (95^{ème} degré) et membres à ce titre du Souverain Sanctuaire International Mixte et du Souverain Sanctuaire National Mixte.

Vous comprendrez aisément que c'est après mûre réflexion et après avoir consulté la Présidente déléguée du Souverain Sanctuaire International Mixte que ma décision a été prise, mon devoir étant de maintenir intacts tous les principes philosophiques et ésotériques du Rite, de m'efforcer de suivre un haut Idéal Spirituel et de le répandre dans le monde.

Seules des violations conscientes et délibérées des Grandes Constitutions et Règlements généraux et des serments prêtés peuvent justifier pareille sanction en vertu de l'article 47 de ces mêmes Constitutions.

Quels sont les faits ? Par un Balustre du 5 mai 2008 de la T.:S.:S.: Carole Frosio dont je suis ampliatrice, j'apprends à mon plus grand étonnement que les FF.: Philippe LAVENU, Alain de la THIBAUDERIE, Sébastien SUZZONI, Alain BARDON et Didier ARAGON ont pris l'initiative d'organiser une réunion le 4 mai 2008 à laquelle ils avaient également invité la T.:Ill.:S.: Sylvie ZOUAIN, la T.:R.:S.: Ariane TORRE, le T.:R.:F.: Gilles PEYREMORTE, la R.:S.: Véronique et la T.:S.:S.: Carole Frosio, laquelle avait accepté l'invitation tout en signalant que cette réunion informelle ne devait en aucun cas se substituer aux organes officiels et à leur parfaite transparence.

Je vais de surprise en surprise lorsque je prends connaissance ensuite, par l'intermédiaire de notre Sœur Carole, du balustre de la T.:R.:S.: Ariane TORRE en date du 6 mai 2008 qui est adressé à tous les SS.: et FF.: de la Grande Loge Mixte de Memphis-Misraïm. A ce balustre sont jointes les conclusions de cette réunion qui a pris le nom de Grand Conseil. Je lis dans ces conclusions que ledit Grand Conseil a adopté une position sur la question de la « Grande Hiérophanie ».

Vous devez savoir, mes Sœurs et mes Frères :

- que je n'ai pas été invité à la réunion du 4 mai 2008 alors même qu'elle portait sur une question fondamentale pour un Ordre tel que le nôtre qui se veut être un Ordre Initiatique Traditionnel, déiste et spiritualiste ;
- que la création d'un Grand Conseil n'avait pas été annoncée comme figurant à l'ordre du jour d'une réunion présentée au contraire à notre Sœur Carole comme un lieu d'échanges, ouvert et spontané entre les 3 strates de l'Ordre ;
- que le principe même de la création de ce Grand Conseil n'avait donc pas été débattu ni adopté selon les règles constitutionnelles en vigueur par le Souverain Sanctuaire National Mixte, le Suprême Conseil Mixte et le Collège des Grands Officiers de la Grande Loge Mixte de Memphis-Misraïm
- que le Souverain Sanctuaire International Mixte n'a pas été saisi de l'éventuelle création d'un organe de concertation entre les trois strates de l'Ordre et n'a pas délibéré de la question de la Grande Hiérophanie.

De tout ceci, je conclus :

- que les Frères et Sœurs présents à la réunion du 4 mai 2008 n'avaient pas été dûment mandatés par une décision régulière de leurs instances respectives ;
- qu'ils ne pouvaient donc pas valablement représenter ni engager le Souverain Sanctuaire National, le Suprême Conseil et la Grande Loge Symbolique ;
- qu'ils ont voulu se soustraire à un débat contradictoire sur la question de la Grande Hiérophanie en dissimulant leurs intentions véritables à notre Sœur Carole et en me tenant dans l'ignorance la plus totale quant aux griefs à l'encontre de ma fonction de Grand Hiérophante ;
- que le balustre de la T.:R.:S.: Ariane TORRE et les conclusions jointes de la réunion du « Grand Conseil » passent sciemment sous silence la présence de notre Sœur Carole et surtout l'opposition formelle qu'elle a exprimée contre les manœuvres ourdies par les Frères et Sœurs présents ;
- qu'ils se gardent bien de faire état du balustre de notre Sœur Carole du 5 mai 2008 qui dénonce leurs agissements.

Mes Sœurs et mes Frères, je ne saurais tolérer que des manquements aussi graves restent impunis, surtout lorsque leurs auteurs sont au Souverain Sanctuaire où repose l'Arche vénérée de la Tradition et où nul Maçon, quel que soit son degré maçonnique, ne peut pénétrer s'il n'y a été appelé par le Souverain Grand Maître Mondial de l'Ordre selon les termes mêmes de l'article 01-03 des Grandes Constitutions (Proclamation – Esotérisme).

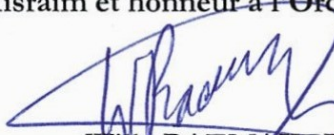
L'âme de Memphis-Misraïm, ce sont des arcanes, et ces arcanes, une fonction les préserve, les véhicule et doit les transmettre, c'est la Grande Hiérophanie. Qu'est-ce donc, au fond, la Grande Hiérophanie? Voici un essai de réponse en forme de réflexion qui ne va rien vous révéler, car le secret de la Grande Hiérophanie est de même nature que le secret de l'Initiation, incommunicable par essence et transmissible uniquement à celui qui en est jugé digne par des voies ésotériques appropriées et selon la volonté du Sublime Architecte des Mondes.

La Grande Hiérophanie est un état d'esprit, un comportement. Les modes de transmission varient considérablement selon la formation et le niveau de conscience du récipiendaire. Notre Rite possède une force propre, mais il n'est que le canal d'une force spirituelle ou divine. Comme le dit la Proclamation de nos Grandes Constitutions, l'ésotérisme ne s'apprend pas, ne s'enseigne pas, ne se donne pas: il vient d'en HAUT. Cela implique que non seulement la filiation initiatique doit être rigoureusement établie, mais qu'il existe également une sorte de pouvoir sacramentel permettant cette transmission et trouvant sa source dans la Grande Hiérophanie.

Je suis régulièrement détenteur des arcanes de la lignée initiatique que j'incarne, celle de Robert Ambelain, Gérard Kloppel et Cheickna Sylla, mais au-delà de la détention de ces arcanes, je me considère comme celui en qui l'âme du Rite s'incarne pour un temps et en un lieu sans avoir aucunement la prétention de me transformer en guide ou référence absolus. Pour le reste, il y a toujours un juge infailible. Comme le disait Jésus dans l'Evangile de Luc, chap. 6: 43 "Il n'y a pas de bon arbre qui produise un fruit malade, et pas davantage d'arbre malade qui produise un bon fruit. 44 Chaque arbre en effet se reconnaît au fruit qui lui est propre: ce n'est pas sur un buisson d'épines que l'on cueille des figues, ni sur des ronces que l'on récolte du raisin."

A vous de juger, mes Très Chers Frères et Sœurs, si l'arbre de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm placé sous ma direction est un bon arbre et produit de bons fruits. Sachez en tout cas que le dépôt de la terre de Memphis réside dans la capacité de la Grande Hiérophanie d'infuser les influences spirituelles au sein de l'égrégoire de l'Ordre et que je m'emploie quotidiennement à faire descendre cet influx spirituel en chacun de vous.

Paix sur le Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm et honneur à l'Ordre!


Willy RAEMAKERS
 Grand Hiérophante
 Grand Maître Mondial

